

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2302)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS769

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Chassaigne, M. Dolez et M. Sansu

-----

### ARTICLE 15

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, après le mot :

« accessible »

insérer le mot :

« gratuitement ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la première phrase de l’alinéa 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de garantir aux usagers un accès gratuit à la régulation médicale quel que soit le numéro qu’ils composent.